Envoyé en préfecture le 27/06/2024 DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUB Reçu en préfecture le 27/06/2024 Commune : **DENAIN** (172) Publié le EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL ID: 059-215901729-20240613-240613DE\_21-DE Numéro d'ordre du document d'arpentage : 1938K CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1):

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au buredu;

B - En conformité d'un piquetage: effectué sur le terrain;

C - D'après un plan d'arpentage au de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le par géomètre à géomètre à

Les propriétaires décedent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la tiennise 6463. Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/500 Document vérifié et numéroté le 22/02/2024 Date de l'édition : 22/02/2024 A Valenciennes Support numérique : -Par Jérémie Guidez Géomètre Signé D'après le document d'arpentage dressé DAMIEN DESOEUVRE Service départemental des impôts fonciers Réf.: 01Ll1121080-09 Pôle de topographie et de gestion cadastrale Le 19/02/2024 Rue Raoul Follereau B.P. 10439 59322 VALENCIENNES CEDEX Téléphone: 03 27 14 66 80 sdif.nord.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr 2310 2304 2305 293C 2308 2302 2306 940 2309 867 279 941 275 942 866 269 943 944 945 905 906 2752 907 900 902 149A 2768 2462 903 126 124 122 149 10806 116 1081 114B 1079 1076 <mark>10</mark>68 1078